

moins l'Évangile et ses traditions seront respectées dans les foyers chrétiens. Le système du *moins possible* nous conduirait à la mort. Que le clergé cesse donc une malheureuse condescendance. Et je forme le vœu que tous nos amis, mieux éclairés sur les vrais intérêts de leur âme et sur ceux de la patrie, tiennent à honneur de restaurer les vieilles et saintes coutumes de l'Église.

Le Carême, tel qu'on le pratiquait au moyen âge, était peut-être bien sévère. Mais aussi les conditions de la vie étaient bien différentes ; on se couchait plus tôt, on ne vivait pas dans la fièvre.

Tel que nous le présente la législation actuelle de l'Église, parfaitement d'accord avec les plus sages prescriptions de l'hygiène et les données de l'expérience, le Carême n'est plus qu'une affaire de bonne volonté.

Extrêmement profitable au corps, cette institution est surtout des plus précieuses pour la santé de l'âme. L'habitude de se retenir, de se mortifier, de brider ses appétits et ses caprices, de faire des efforts et des sacrifices pour Dieu, s'y contracte pour ainsi dire naturellement.

En se soumettant de bonne grâce à ces obligations, les fidèles sont assurés d'accomplir au moins ce minimum de pénitence que l'Église, dans sa sollicitude maternelle, a prévu pour leur salut. Car il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle forme de la pénitence sera maintenue ou pourra disparaître. « Si le Carême n'existait pas, il faudrait l'inventer », concluait hardiment et courageusement le *Petit Journal* parlant au nom de l'hygiène, et j'ajoute, au nom des nécessités urgentes, inévitables de la pénitence, cette grande loi du salut : « Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous. »

LE PARISIEN.

Le manque d'espace nous oblige, à notre grand regret, de renvoyer à la semaine prochaine un beau compte rendu d'une fête religieuse qui eut lieu le 19 mars, au Couvent de Jésus-Marie de Sillery, ainsi qu'une correspondance sur un sujet de philologie, de notre ami B.